Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20261005-20261003-DE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE L A N D U J A N

Séance du 1er octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 1er octobre, à vingt-heures, s'est réuni le Conseil Municipal, dûment convoqué, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur HENRY Serge**, Maire.

Date de convocation : 23/09/2026

Date d'affichage :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nombre de Conseillers Municipaux présents : 13
Secrétaire de séance : Mme. LE GOFF Véronique
Nombre de Conseillers Municipaux ayant pris part à la délibération : 13
Nombre de Voix : 13 + 2 = 15

Présents : M. HENRY Serge, Mme. SAUDRAIS Vanessa, M. RAMEL Pascal, Mme. RESCAN Laurence, , M. ESNAULT Christophe, M. ROLLAND Stéphane, Mme. GIRARD Charlotte, M. DAVID Jean-Marc, Mme LE GOFF Véronique, Mme. GAUTIER Linda, M. FONTAINE Bertrand, M. FOUR Éric et M. DEFFAINS Jérémy.

Absents excusés : Mme. CARESMEL Marie-Thérèse, Mme. HELOU Fabienne

Absents non excusés :

Pouvoirs : Mme. CARESMEL Marie-Thérèse à M. FONTAINE Bertrand, Mme. HELOU Fabienne à M. FOUR Éric

Le Quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

20261003

Objet de la délibération : Marché des assurances : choix de l'assureur de la collectivité pour la flotte automobile

Le Maire expose les faits suivants :

Pour rappel, par la délibération 20260103 du 8 janvier 2026, le conseil municipal a confié au cabinet Riskomnium la réalisation d'une mission d'audit et d'assistance à la passation des marchés publics d'assurance.
La mission a été réalisée pour renouveler le marché concernant l'assurance de la flotte automobile de la commune.

L'appel d'offre a été lancé le15 juin 2026 et les offres ont été remises le 2 juin 2026.
Concernant le lot de la flotte automobile, nous décomptons seulement un soumissionnaire, l'assureur actuel de la collectivité, Groupama.

Assureur actuel :

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20261005-20261003-DE

Assureur actuel	Dernière cotisation annuelle TTC	Coût moyen annuel des sinistres sur les 3 derniers exercices	Taux de sinistralité sur les 3 derniers exercices
GROUPAMA	2 129,84 €	424,06 €	46,55%

Franchise générale du contrat en cours	Franchise souhaitée en solution de base	Franchise souhaitée en variante 1
Véh<3,5t 250 € Véh>3,5t 250 € BDG Néant	Véh<3,5t 750 € Véh>3,5t 3.000 € BDG 500 €	Véh<3,5t 500 € Véh>3,5t 1.500 € BDG 200 €

Voici ce que Groupama propose pour le marché :

PRIX DES OFFRES FLOTTE DE L'ASSURE

	Solution de base Prix TTC	Variante 1 Prix TTC
GROUPAMA LB	1 850,05 €	2 036,34 €

PRIX DES OFFRES AUTO-MISSIONS

	Solution de base Prix TTC	Variante 1 Prix TTC
GROUPAMA LB	372 €	390 €

PRIX DES OFFRES BRIS DE MACHINES SUR ENGINS

	Solution de base Prix TTC	Variante 1 Prix TTC
GROUPAMA LB	288 €	288 €

PRIX DES OFFRES TOTAL FLOTTE DE L'ASSURE – AUTO-MISSIONS

	Solution de base Prix TTC	Variante 1 Prix TTC
GROUPAMA LB	2 510,05 €	2 714,34 €

Le Maire propose de retenir **l'option Base**, avec une franchise plus élevée. En effet, bien que la variante 1 permette de réduire le montant des franchises pour un surcoût limité, la commune enregistre actuellement peu de sinistres concernant ses véhicules. Par ailleurs, le cabinet d'assurance préconise de privilégier une franchise plus élevée, ce qui permettrait de limiter le nombre de sinistres déclarés. Cette approche pourrait également contribuer à améliorer le profil de la commune auprès des assureurs lors de ses prochains marchés d'assurance, notamment lors du renouvellement du présent contrat.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20261005-20261003-DE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide :

- De retenir l'assureur Groupama comme titulaire du lot Flotte automobile – Autres risques
- De retenir la solution de base avec une cotisation s'élevant à 2 510.05 € TTC.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer le marché et toutes les pièces qui s'y rattachent.

Ont signé au registre les membres présents.
Copie certifiée conforme,
Question inscrite à l'ordre du jour

le Maire,
Serge HENRY





Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20261005-20261003-DE